

DELEGUES COMMUNAUX AUX E.P.C.I AU 20 MARS 2026

Les établissements publics de coopération intercommunale possèdent des statuts qui détaillent leur composition (nombre de délégués, suppléant éventuel, nombre de vice-président...).

La commune de ST-Martin-sous-Montaigu adhère à certaines structures et elle doit y être représentée.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CHALON :

Christophe HANNECART, Maire, titulaire,
Daniel DUPLESSIS, suppléant

ASSOCIATION ANIMATION COTE CHALONNAISE- A2C

1 délégué, Claude-France GAILLARD

SIVU DEFENSE INCENDIE MONTABON ORBIZE : (nouveau Président)

2 Titulaires : Christophe HANNECART + Daniel MICHOT
2 Suppléants : Eric RIGOLLET + Sophie BRICOUT

SYDESL, COMITE TERRITORIAL NORD CHALONNAIS :

Titulaires : Daniel MICHOT, Daniel DUPLESSIS
Suppléant : Martin DUREAULT

ARNIA - TERRITOIRES NUMERIQUES (ex GIP-e BOURGOGNE) :

Cécile COUDEYRAS

COMITE DE SUIVI NATURA 2000

Catherine HENGEL

Correspondant Défense :

Le Maire Christophe HANNECART